



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau de Kinshasa

Newsletter

Bulletin électronique bi-mensuel d'information du Bureau de l'UNESCO en RDC

Volume n°1

Juillet-août 2011

Dans ce numéro :

EDUCATION

Elaboration du PARC **2**

3 Questions à Ludovic Signarbieux
Coordonnateur adjoint **3**

Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011 **4**

CULTURE

Formation de formateurs sur la convention de 2003 **5**

Les sites du patrimoine mondial en RDC **6**

COMM&INFO

Adoption d'une charte de bonne conduite du réseau de journalistes pour les élections **7**

La Directrice générale de l'UNESCO condamne le meurtre du journaliste congolais Witness—Patchelly Kambale **7**

NEWS

8

EN UNE

Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011

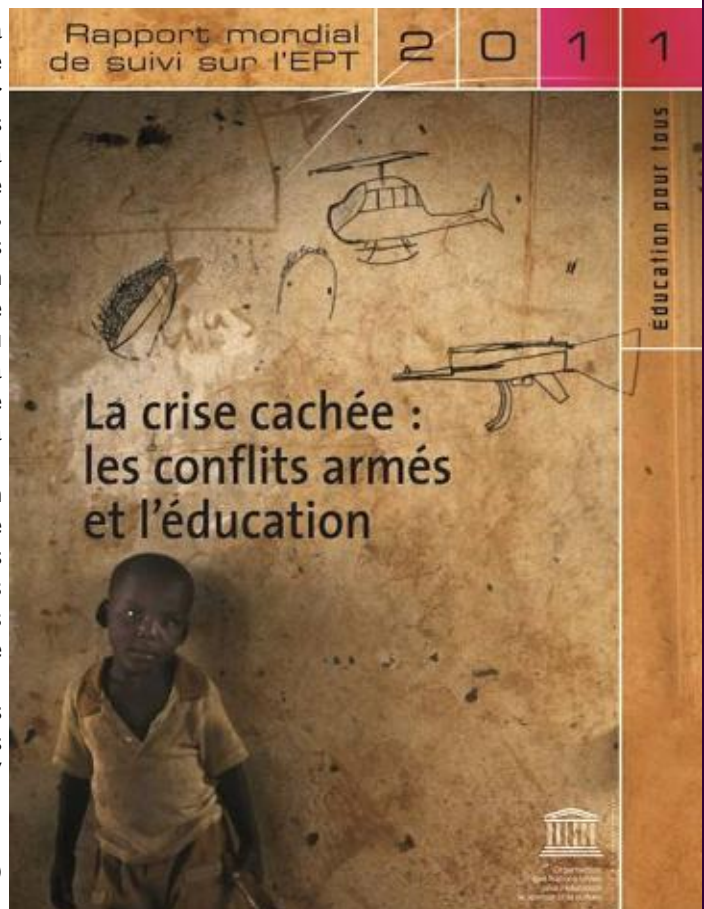
Dans le cadre de la Semaine mondiale d'action pour l'Education pour tous (EPT), l'UNESCO a présenté à Kinshasa le 4 mai 2011 le 9ème Rapport mondial de suivi de l'EPT, « La crise cachée : les conflits armés et l'éducation ». Le 24 juin 2011, le Rapport a également été présenté à Goma, province du Nord-Kivu, puis le 6 juillet à l'Assemblée parlementaire francophone, réunie à Kinshasa pour sa 37ème session.

Le Rapport annuel publié en mars 2011 souligne que le monde est en voie de manquer les objectifs de l'éducation pour tous fixés pour 2015, malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines.

En 1999, 106 millions d'enfants dans le monde n'avaient pas accès à l'école primaire, contre 67 millions en 2008.

Malgré ces avancées, les progrès

(Suite page 4)



Le Gouvernement et l'UNESCO signent un protocole d'accord pour élaborer une politique nationale sur les conditions des enseignants

Le 5 juillet 2011, le Ministère de la Coopération internationale de la RDC et l'UNESCO ont signé un protocole d'accord portant l'octroi d'un financement de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID) destiné à soutenir l'élaboration d'une politique nationale sur les enseignants. L'objectif de ce projet est de soutenir les efforts du gouvernement dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement en RDC, à travers l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan opérationnel relatifs aux conditions des enseignants. Cette activité s'inscrit dans les priorités du Plan intérimaire de l'éducation (PIE) de l'EPSP. Financé à hauteur de près de 389 000 USD par l'AECID, ce projet de 18 mois sera exécuté avec l'appui technique de l'UNESCO ■

L'UNESCO appuie le renforcement des capacités pour une meilleure gestion de l'éducation

Du 31 mai au 2 juin 2011, l'UNESCO a organisé à Kinshasa le 3^{ème} atelier pour l'élaboration du Plan d'actions national de renforcement des capacités en planification et gestion dans le secteur de l'éducation (PARC). Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement des capacités de l'UNESCO pour atteindre les objectifs de l'Education pour tous (voir encadré page 4).

Lors de cet atelier, les participants, composés de représentants de différents ministères, des représentants d'écoles conventionnées, de parents d'élèves, syndicats et de la société civile, ont identifié des activités prioritaires pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation.

« Nous avons commencé par évaluer les besoins de renforcement des capacités dans la planification et la gestion de l'éducation », explique Elisée Munembwe, conseillère chargée du renforcement des capacités auprès du Ministère du Plan. « Ensuite, nous avons produit un rapport avec l'appui de l'UNESCO. Enfin, nous nous sommes investis dans l'élaboration de ce Plan, par groupe thématiques composés de tous les intervenants du secteur de l'éducation. Cela a permis de regrouper plusieurs expertises et d'aboutir à un résultat satisfaisant.»

Jean-Marie Mangobe Bomungo, Directeur des Services sociaux du Ministère de l'Education primaire, secondaire et professionnelle (EPSP) ajoute : « Ce document est un document de travail très important. Il décrit les activités à

réaliser et comment les réaliser, avec les délais et le coût. C'est du concret. »

« A la fin de ce travail, personne ne pourra dire avoir été ignorée », est convaincue Ornélie Lelo, de l'Organisation non gouvernementale [S.O.S. Kinshasa](#), une ONG qui lutte contre la spoliation des bâtiments publics, dont les écoles, dans la ville de Kinshasa. « Nous tous devons mettre la main à la pâte. »

Pendant trois jours, les participants ont analysé et

conventionnées catholiques (SYNECAT). « Ce processus participatif permet à ce que chaque partenaire éducatif intervienne dans le processus de décision, et ceci est très important ». Tshibalanga ajoute que « cette approche est bénéfique, et il convient de la garder pour qu'il y ait moins de tensions dans le secteur. Je crois que c'est bénéfique lorsque les acteurs qui, de temps en temps s'opposent, se rencontrent, émettent et participent ensemble à des décisions qui engagent



Les participants discutent sur les activités à réaliser pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation, lors du 3^{ème} atelier du PARC, à Kinshasa.

« Cela a permis de regrouper plusieurs expertises et d'aboutir à un résultat satisfaisant. »

l'avenir de la nation. »

Charles Tamulenge, Chef de division chargé de la formation, à la Direction des études et planification au sein du Ministère de l'EPSP, admet que ces ateliers ont également participé au renforcement de ses capacités techniques. « C'est aussi une formation pour moi sur la manière de procéder pour mener à bon port la planification. Ca m'a permis une mise à niveau de mes capacités techniques. C'était également nouveau pour nous de travailler avec la société civile dans la planification.»

A la question de savoir s'ils sont confiants quant à la réalisation du

Plan d'action qu'ils ont élaboré depuis mai 2010, les participants semblent optimistes et s'accordent à le défendre.

« Nous allons jouer le rôle de policier pour la mise en œuvre de ce PARC », affirme Mme Munembwe. Pour sa part, M. Muganza, du Réseau des écoles protestantes va « informer le réseau et montrer le bien fondé de ce qui a été fait ici, et nous allons le défendre ». « Nous avons amorcé

quelque chose. Nous allons le soutenir et tout faire pour que, même s'il y a un remaniement, nous puissions garder le processus qui a commencé, » réaffirme le représentant du SYNECAT.

Ce projet s'inscrit dans le mandat de l'UNESCO d'apporter un appui technique dans l'analyse et l'élaboration des politiques éducatives, et dans le renforcement des capacités institutionnelles nationales dans la formulation de

politiques. L'UNESCO considère en effet que le développement de politiques et de plans d'actions efficaces est un préalable pour renforcer de manière concrète et pérenne la réalisation des objectifs de l'EPT ■

3 questions à Ludovic Signarbieux, Coordonnateur adjoint du Programme Education



Ludovic Signarbieux dans son bureau à l'UNESCO/Kinshasa

Dans quel cadre s'inscrit le processus du Plan d'action de renforcement des capacités (PARC) ?

Le processus du Plan d'action de renforcement des capacités en planification et gestion de l'éducation s'inscrit dans le cadre plus global du CapEFA, un programme de renforcement des capacités en planification et gestion de l'éducation pour atteindre les résultats de l'Education pour tous. La RDC est un pays post-conflit. L'administration a beaucoup souffert pendant les années de crise et de guerre. Nous appuyons donc l'administration du secteur éducatif à une meilleure planification et gestion, et surtout nous les

accompagnons dans tout le processus de décentralisation. L'idée est de renforcer les capacités du secteur tout entier pour qu'il puisse se doter de stratégies propres au niveau sous-sectoriel pour 2012-2014.

Pourquoi avoir choisi une méthodologie participative ?

Cette méthodologie d'évaluation est appelée *Need assesment methodology* (CapNAM - méthodologie d'évaluation des besoins pour le renforcement des capacités). Conçue de manière conjointe par l'UNESCO et le PNUD, cette méthodologie s'appuie sur un principe *faire-faire*. On ne va plus s'appuyer sur l'offre, en arrivant clefs en main avec un plan d'action pensé depuis l'extérieur, mais on va s'appuyer sur la demande et les besoins, afin de mieux élaborer les activités de renforcement des capacités. Pour cela nous avons opté pour cette méthodologie participative. Plus d'une centaine de personnes ont été interrogées lors de l'étape de l'évaluation. Cette participation a permis une certaine appropriation des

participants et surtout, pour ceux qui ont suivi le processus depuis le début, de comprendre comment on met en place des politiques. C'est donc aussi un exercice de renforcement des capacités en soit.

Que va-t-il se passer après la finalisation du PARC par les participants ?

L'équipe nationale va soumettre ce Plan aux Ministres concernés c'est-à-dire aux Ministres de l'EPSP, de l'Enseignement supérieur universitaire et au Ministre des affaires sociales pour validation. Suivant les priorités et les besoins, le Plan d'action pourra subir des modifications. C'est à la partie nationale de l'orienter pour qu'il réponde au mieux aux besoins et soit efficace.

Enfin, le Plan sera validé en concertation avec les partenaires techniques et financiers, afin que chacun puisse s'y reconnaître et être responsabilisé dans la mise en œuvre de ses activités respectives en matière de renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation.

« On ne s'appuie pas sur l'offre, mais on va s'appuyer sur la demande et les besoins. »

Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011

(Suite de la page 1)

ont beaucoup ralenti depuis 2004, et l'objectif de scolarisation primaire universelle ne sera pas atteint en 2015.

Les inégalités au sein des pays et la crise de l'abandon scolaire menace les progrès. En Afrique, 10 millions d'enfants chaque année abandonnent l'école sans avoir terminé le cycle primaire.

En République démocratique du Congo (RDC), des progrès notables ont été réalisés avec une augmentation des taux bruts de scolarisation primaire de 47% à 90% entre 1999 et 2008, et de 18% à 35% au secondaire. Par contre de nombreux obstacles demeurent, liés notamment à l'impact du conflit armé sur l'éducation.

De nombreuses inégalités persistent entre les régions et entre les garçons et les filles. Au niveau national, seulement 8 filles contre 10 garçons ont accès à l'école primaire. Cet écart s'agrandit dans l'enseignement secondaire: les garçons y ont presque deux fois plus accès que les filles.

Au Nord Kivu, 32% de la population âgée entre 17 et 22 ans se trouve dans une situation de



Une petite fille concentrée sur son devoir dans une classe à moitié terminée dans l'école primaire de Mugosi, près du camp de réfugiés de Kahe, Nord-Kivu, RDC.

« dénuement éducatif extrême », c'est-à-dire qu'ils ont été scolarisés pendant moins de 2 ans. C'est plus de deux fois la moyenne nationale, et 16 fois plus qu'à Kinshasa.

Les conflits exacerbent aussi les

inégalités de revenu et des genres. Au Nord-Kivu le dénuement éducatif extrême pour les filles les plus pauvres atteint 47%. Les violences sexuelles ont un impact négatif sur l'éducation. Les parents ont peur d'envoyer leurs filles à l'école, et l'impact physique et psychologique de ces violences sont considérables. Ces facteurs mènent souvent les jeunes victimes à abandonner l'école.

Enfin le Rapport constate que de nombreux pays ont procédé à des coupes dans leurs dépenses d'éducation en 2009 et appelle les pays à s'engager fortement en faveur de l'éducation. Il regrette notamment que l'éducation est négligée dans l'aide humanitaire. Seulement 1% de l'aide humanitaire en RDC est consacrée à l'éducation, et moins de 20% des demandes du secteur ont été financées en 2009.

Le Rapport interpelle le gouvernement de la RDC et les bailleurs de fonds à replacer l'éducation au centre des priorités de développement ■

Pour plus d'informations:
www.efareport.unesco.org

6 Objectifs pour l'Education pour tous

Lors du Forum mondial sur l'Education en mai 2000, à Dakar, Sénégal, les participants de la communauté internationale ont adopté le Cadre d'action de Dakar : « L'Education pour tous : tenir nos engagements collectifs ». Dans ce document, ils s'engagent collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants pour l'éducation pour tous :

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
2. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, accèdent à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes;
4. Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base de d'éducation permanente ;
5. Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015;
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence.

Formation de formateurs pour la promotion de la Convention de 2003

Du 13 au 14 juin 2011, le bureau de Kinshasa de l'UNESCO a organisé une « formation de formateurs » pour la Campagne de promotion de la Convention de 2003 et de sensibilisation des communautés de base à sa sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été ratifiée par la RDC en 2010.



Danseurs en costume traditionnel

Lors de cet atelier, les futurs formateurs ont pu mettre en pratique les enseignements appris. Répartis en 4 groupes linguistiques, ils ont exploité la Convention traduite dans les 4 langues nationales pour produire un canevas du module de formation des formateurs en provinces et des fiches d'animation qui guideront les activités de sensibilisation des communautés de base. Ils ont ensuite organisé des séances types d'animation.

Cette formation de formateurs s'inscrit dans la volonté de l'UNESCO de répondre à la demande des Etats partis à la Convention sur le renforcement des capacités des pays en voie de développement pour une réelle mise en œuvre la Convention et sur le développement d'un réseau

mondial d'experts. Depuis janvier 2011, l'UNESCO a organisé d'autres ateliers similaires dans le monde.

L'UNESCO, seule agence spécialisée du système des Nations Unies dotée d'un mandat spécifique dans le domaine de la culture, aide ses Etats membres à élaborer et mettre en œuvre des mesures pour sauvegarder efficacement leur patrimoine culturel. Parmi ces mesures, l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a constitué une étape majeure dans la conception de nouvelles politiques en matière de patrimoine culturel.

La Convention de 2003 est le premier instrument multilatéral contraignant consacré à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle fixe les quatre principaux objectifs suivants: sauvegarder le patrimoine culturel immatériel ; assurer le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ; sensibiliser, aux niveaux local, national et international, à l'importance du patrimoine culturel immatériel et à la nécessité d'en assurer l'appréciation mutuelle ; permettre la coopération et l'assistance internationales.

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel ■

Pour plus d'informations sur le patrimoine culturel immatériel: [cliquez ici](#)



Journée internationale des Musées 2011

Le 18 mai 2011, l'Institut des Musées nationaux du Congo et l'UNESCO ont célébré la Journée Internationale des musées (JIM 2011) au Mont-Ngaliema, Kinshasa.

Cette journée a été l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux des musées dans le développement de la société. Cette année le thème de la JIM est « Musée et mémoire. » Par les objets qu'ils conservent, les musées collectent des histoires et transmettent la mémoire des communautés dans lesquelles nous vivons.

Réseau des villes créatives

Anne-Laure Folly-Reimann, Cheffe de Bureau et Représentante de l'UNESCO en RDC s'est rendue du 8 au 9 mai 2011 à Lubumbashi, au Katanga, afin de discuter avec le Gouverneur de la province et les autorités locales sur la possibilité d'inscrire la ville de Lubumbashi dans le Réseau des villes créatives.

Le Réseau a été lancé par l'UNESCO en octobre 2004. Il est conçu pour promouvoir le développement culturel, social et économique des villes dans les pays développés et ceux en voie de développement. Actuellement plus de 20 villes à travers le monde sont candidates au Réseau des villes créatives.

Pour en savoir plus sur le réseau des villes créatives, [cliquez ici](#)

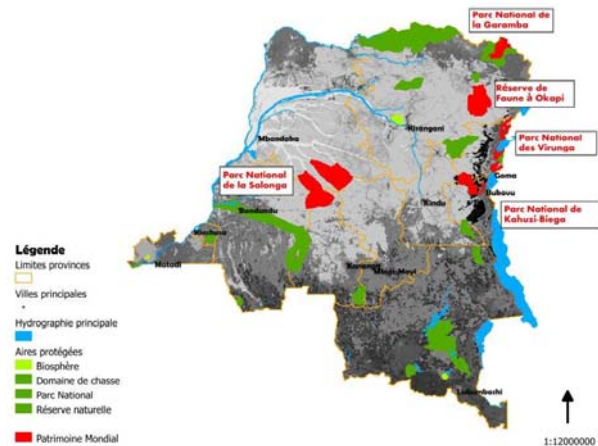
Les Sites du patrimoine mondial en RDC

La RDC est le seul pays d'Afrique à compter sur son sol cinq sites naturels, exceptionnels, figurant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : les parcs nationaux de la Garamba, de Kahuzi-Biega, de la Salonga et des Virunga, et la Réserve de Faune à Okapi. Ces sites abritent une grande richesse de faune et de flore, incluant des espèces et sous-espèces endémiques dont le gorille des montagnes et entre autres l'okapi. Les forêts du bassin du Congo sont le deuxième poumon de la planète, après la forêt amazonienne. Les guerres, la présence de groupes armés, de braconniers, de réfugiés et de déplacés internes, la spoliation des terres, l'exploitation illégales des ressources naturelles (mines, charbon de bois) sont autant de facteurs, parmi d'autres, ayant eu des

effets dévastateurs sur le terrain. Une situation qui a conduit à l'inscription de l'ensemble de ces sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril, depuis 1994.

Aujourd'hui, bien que les autorités congolaises en collaboration avec la communauté internationale tentent de créer les conditions favorables à la restauration de ces sites, à savoir répondre en priorité aux menaces d'occupations illégales des parcs, à l'exploitation illégale de ressources naturelles et à l'insécurité liée à la présence de groupes armés dans les parcs, de nouvelles menaces apparaissent sous la forme de l'exploration et l'exploitation pétrolière.

Les cinq sites du patrimoine mondial en RDC sont d'importance mondiale. Face à leur situation critique, l'UNESCO et ses partenaires doivent s'assurer de la mise en application de la Déclaration



Sites du patrimoine mondial en RDC

Source : G. Debonnet & K. Hillman-Smith, 2004 in IUCN, Vol 14 No 1 War and protected areas, 2001

de Kinshasa (janvier 2010) dans laquelle le gouvernement congolais s'engage à renforcer l'application de la loi, la sécurisation des sites, le renforcement des capacités opérationnelles de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), la réduction du braconnage commercial, l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles et le renforcement des efforts d'évacuation pacifique des occupants illégaux des aires protégées ■

L'UNESCO et la Liste du patrimoine mondial

Adoptée par l'UNESCO en 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a établi la Liste du patrimoine mondial afin d'encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

En outre, elle a pour objectif de faire reconnaître que ces lieux sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale en assume la responsabilité. L'inscription à cette Liste constitue la plus importante désignation mondiale qu'un site puisse atteindre.

La RDC est membre officiel de l'UNESCO depuis le 25 novembre 1960. Elle a ratifié la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel le 16 novembre 1972.



Photo: Yvonne Kabongo / UNESCO

Le Réseau Journalistes pour les Elections adopte une charte de bonne conduite en période électorale



L'UNESCO a organisé le 8 juin 2011 à Kinshasa un Atelier d'Appui à la consolidation du réseau « Journalistes pour les élections » à l'intention des journalistes membres du réseau. Cet atelier, dont l'objectif vise à promouvoir le journalisme et l'éducation électorale, a regroupé l'ensemble des professionnels des médias membres de cette plateforme.

A l'issue de cet atelier, une charte de conduite en période électorale a été validée et adoptée par les 70 journalistes, membres du réseau. Le Ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende Omalanga a salué cette initiative et a promis le soutien du gouvernement pour un meilleur encadrement des journalistes dans l'expression de la liberté en cette période des élections.

La Charte s'articule autour de huit composantes essentielles qui conservent entre elles des relations dynamiques dans une perspective systémique cohérente, à savoir impératif de l'éthique professionnelle, la responsabilité citoyenne et sociale, le respect de vie privée des candidats et leur droit à l'honorabilité, le devoir et la réparation, la nécessité permanente de la rigueur professionnelle, l'exigence d'impartialité, et l'expression incessante de compétence et d'honneur professionnel.

Cet atelier a également permis aux journalistes du réseau de suivre des exposés magistraux d'intervenants de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), de la Haute Autorité des Médias et de professeurs d'Université sur les pratiques et expériences des élections aussi bien dans le monde qu'en RDC.

Afin de poursuivre une sensibilisation accrue des parties prenantes au processus électoral à l'importance de l'exercice de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes, l'UNESCO organisera des ateliers analogues dans les autres provinces de la RDC ■

[Programme international pour le développement de la communication](#)

Appel à candidatures pour le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale

L'UNESCO invite les États membres en consultation avec leurs Commissions nationales ou les organisations non gouvernementales (ONG) entretenant des relations formelles avec elle à proposer des candidatures pour le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale 2012. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 septembre 2011.

[En savoir plus](#)

[Publications](#)

Guides sur la couverture journalistique en période électorale

Dans le cadre du projet "Renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à travers le développement des médias en République Démocratique du Congo », et en vue des prochaines élections en RDC, l'UNESCO, avec le soutien du gouvernement belge, met à la disposition des professionnels des médias deux publications en français sur la couverture journalistique en période électorale.

[Télécharger les publications](#)

La Directrice générale de l'UNESCO condamne le meurtre du journaliste congolais Witness-Patchelly Kambale Musonia

"Je condamne le meurtre de Witness-Patchelly Kambale Musonia, a déclaré la Directrice générale. De tels crimes affectent la capacité de la société à jouir du droit humain fondamental qu'est la liberté d'expression. La mort d'un journaliste dans des circonstances violentes est une tentative de faire taire la voix vitale de la presse. J'appelle les autorités congolaises à enquêter sur ce meurtre et à traduire les responsables devant la justice."

Witness-Patchelly Kambale Musonia animait une émission-débat à la radio communautaire de Lubero Sud. Il a été abattu par des individus non identifiés près de son domicile à Kirumba. Selon l'organisation non gouvernementale Journaliste en danger (JED), il avait, quelques jours avant sa mort, consacré une émission au climat d'insécurité créé dans la ville par des bandes de bandits armés.

Witness-Patchelly Kambale Musonia est le sixième journaliste tué dans l'est de la RDC depuis 2007.

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies qui a le mandat de défendre la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Dans l'article I de son acte constitutif, l'UNESCO doit « assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. » A ces fins, l'UNESCO cherche à « favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses ; elle recommande, à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image. »



Bureau de Kinshasa

2, Avenue des Ambassadeurs
Commune de la Gombe
Kinshasa, RDC

Téléphone : +243 (0)
818848253

Kinshasa@unesco.org

Représentante

Anne-Laure Folly-Reimann

Education

Raphaëlle Martinez
Spécialiste programme

Pierre Gambembo
Chargé de programme

Jean-Louis Kazadi
Chargé de programme

Apolline Kodi
Assistante administrative

Marie-Noëlle Mishika
Assistante programme

Margot Tedesco
Chargée de la communication

Culture

Aline Fabing
Spécialiste du programme
Site du Patrimoine Mondial

C&I

Joseph Poto-Poto
Chargé de programme

SHS

Catherine Odimba
Experte nationale

ERAIFT

Baudoin Michel
Directeur

UNESCO/Goma

Catherine Zurcher
Officier de liaison

Administration

Cynthia Mouelle
Dorothee Kalonga
Doris Ndjoli
Patricia Komina

Brèves du Bureau

Ils nous rejoignent ...

Depuis le 1er juillet, Dr. Aline Fabing, biogéographe, a rejoint le Programme Culture. Elle a une expérience de 15 ans dans la gestion des ressources naturelles en Afrique.

Depuis le 6 juin, Joseph Poto-Poto assure les

fonctions d'Administrateur national du Programme Communication et Information.

Le 23 mai, Margot Tedesco est venue agrandir l'équipe du Programme éducation en tant que chargée de la communication.

Il nous a quitté ...

Après avoir passé plus d'un an et demi en tant que Coordonnateur adjoint du Programme Education Ludovic Signarbieux est parti de l'UNESCO/Kinshasa le 1 juillet pour retourner en France. Une autre aventure commence.

Bonne chance Ludovic!

Publications récentes

Histoire générale de l'Afrique

L'UNESCO a lancé en 1964 l'élaboration de l'*Histoire générale de l'Afrique* pour remédier à l'ignorance généralisée sur le passé de l'Afrique. Pour relever ce défi et favoriser une perspective africaine, l'UNESCO a fait appel aux plus grands spécialistes africains et internationaux de l'époque.

[Télécharger les publications](#)

Le patrimoine mondial dans le bassin du Congo

Cette publication, utile tant pour les spécialistes que pour le grand public, présente les deux programmes que le Centre du patrimoine mondial met en œuvre en Afrique centrale.

[Télécharger les publications](#)

L'Education compte : vers les OMD

Il suffit parfois d'un chiffre pour raconter toute une histoire. Les chiffres présentés dans cette brochure démontrent de façon irréfutable l'impact direct de l'éducation sur le bien-être des individus, qui se traduit aussi bien par une amélioration de la santé que par une augmentation des richesses.

[Télécharger la publication](#)

News

L'UNESCO lance un nouveau site Web sur les TIC dans l'éducation

L'UNESCO lance un nouveau site Web afin de fournir des informations actualisées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. Le site Web intersectoriel réunit les ressources des secteurs, instituts, bureaux hors Siège et partenaires de l'UNESCO afin de présenter un accès indexé à un vaste ensemble de ressources sur les TIC dans l'éducation.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Des leaders mondiaux débattent du rôle de l'éducation dans le développement

La nécessité, pour les gouvernements, de rester sur la voie de la réalisation des objectifs liés à l'éducation fixés au plan international est au cœur de l'Examen ministériel annuel 2011 du Conseil économique et social (ECOSOC, Genève, 4-8 juillet). L'UNESCO a joué un rôle majeur dans la planification de cet événement de haut niveau qui, pour la première fois, s'intéressera à l'éducation.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Vingt-cinq nouveaux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit aujourd'hui quatre nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial. Au total, 25 ont été ajoutés sur la Liste lors de la 35e session du Comité, qui finit aujourd'hui à Paris. La Liste du patrimoine compte désormais 936 sites.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)